



Séparation et bien immobilier acheté en indivision

Par **ValC**, le **22/03/2015** à **13:16**

bonjour

nous avons acheté une maison 150 000€, aujourd'hui on décide de se séparer. Nous avons 2 enfants et somme en concubinage.

Nous avons un prêt sur la maison de 142000 €, elle est estimée à tout juste 140000€. On essaie de la vendre mais en vain.

J'aimerais donc la conserver en rachetant les parts de mon conjoint. Quelles sont les différentes possibilités ? apparemment faire un partage coûterai moins cher qu'une vente mais cela me coûterai quand même 6400 €. Y a t'il possibilité que mon conjoint fasse une donation a nos filles ? sachant qu'il y a encore un prêt immobilier que je vais reprendre. Je veux quand même me protéger et m'assurer que je ne me retrouverai pas en procédure si d'ici quelques années il change d'avis...

Si vous avez des conseils, je suis intéressée. Merci d'avance.

Valérie